

SOMMAIRE

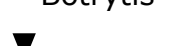
[CAROTTES](#)..... p2.

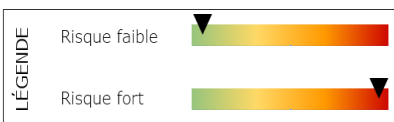
[BROCOLIS](#) p3.

[HARICOTS](#)..... p4.

[ZOOM](#)..... p5.

[Données météo](#)..... p6.

Indicateurs de risque			
Culture	Stade	Ravageurs	Maladies
Carottes	Ø 1-2 cm	Pucerons 	Oïdium 
		Mouche de la carotte 	Maladies racinaires 
Brocolis	Plantation à Récolte	Altise 	Maladie du pied noir 
Haricots	2 FS à Récolte	Mouche des semis 	Sclérotinia Botrytis 
		Héliothis armigera 	
		Altise 	



Notes Biodiversité



[Notes Nationales Biodiversité](#) | [Ecophytopic](#)

[R4P – Réseau de Réflexion et de Recherches sur les Résistances aux Pesticides \(r4p-inra.fr\)](#)



Réseau de Réflexion
et de Recherches sur
les Résistances
aux Pesticides

CAROTTES

Ravageurs

Pucerons

- **Observations**
Toujours pas de pucerons observés sur carottes actuellement.
- **Analyse du risque**
Risque faible.
- **Gestion du risque**
Les cultures de grosses carottes peuvent être impactées. Elles doivent être plus particulièrement surveillées.

Mouche de la carotte

- **Observations**
Sur les neuf parcelles suivies à ce jour, aucune ne dépasse le seuil de risque.
- **Analyse du risque**
Risque faible.
- **Gestion du risque**
Au vu du risque faible actuellement, aucune application n'est nécessaire.
Respecter un délai d'au moins 5 ans entre deux cultures d'Apiacées.
Préférer des parcelles en terrain ouvert,  dépourvues de végétation haute en bordure.



Mouche de la carotte
Crédit photo UNILET

Maladies

Oïdium

- **Observations**
Peu de symptômes d'**oïdium** observés sur grosses carottes.
- **Analyse du risque**
Risque faible.
- **Gestion du risque**
Allonger la rotation en incorporant des cultures non sensibles (minimum de 4 ans entre deux cultures sensibles).
Bien gérer l'irrigation et les apports de matières organiques et fertilisations.
Un produit à base de soufre peut être utilisé en préventif ou en curatif.





[Sommaire](#)

Maladies racinaires (cf. zoom)

• Observations

Dans les cultures de grosses carottes, quelques dégâts dus au **rhizoctone** sont constatés.

Des dégâts de **cavity spot** sont observés sur les carottes Amsterdam (refus d'une parcelle dans le Finistère).

• Analyse du risque

Risque moyen.

• Gestion du risque

Allonger la rotation en incorporant des cultures non sensibles (minimum de 4 ans entre deux cultures sensibles).



Dégâts de cavity spot
Crédit photo UNILET

BROCOLIS

Ravageurs

Altise

• Observations

De nombreuses parcelles de brocolis présentent des signes d'attaques d'**altises**.

• Analyse du risque

Risque moyen.

• Gestion du risque

- Irrigations légères mais régulières qui limitent le développement des populations.



Maladie du pied noir

• Observations

Deux parcelles de choux présentent des signes d'attaques de **maladie du pied noir** dans les secteurs du Sud-Morbihan.

• Analyse du risque

Risque moyen.

• Gestion du risque

Maîtriser l'irrigation en ajustant au mieux les apports d'eau aux besoins de la culture. Arroser le jour, en conditions propices à un séchage rapide de la végétation et des pommes, pour éviter la dissémination des champignons et bactéries.





HARICOTS

Ravageurs

Mouche des semis

- **Observations**
Les derniers semis ne sont toujours pas impactés par la **mouche des semis**.
- **Analyse du risque**
Risque faible.
- **Gestion du risque**
Le labour ainsi qu'un semis peu profond sont fortement conseillés. L'enfouissement des résidus de culture précédente doit être réalisé un mois avant semis minimum.



Parcelle de haricots
Crédit photo UNILET



Noctuelle de la tomate *Héliothis armigera*

- **Observations**
Sur les 25 pièges en place, pratiquement pas de captures, tous secteurs confondus.
- **Analyse du risque**
Risque faible.
- **Gestion du risque**
La gestion du risque repose essentiellement sur la surveillance des parcelles, via le suivi du piégeage et l'observation directe de la présence de chenilles ou de leurs dégâts sur les cultures.
Plusieurs solutions de biocontrôle sont disponibles, notamment les insecticides à base de *Bacillus thuringiensis*, de virus NPV (nucleopolyhedrovirus) ou de *spinosad*.



Altises

- **Observations**
Toujours un peu de dégâts d'**altises** sur feuillage sont constatés.
- **Analyse du risque**
Risque moyen.
- **Gestion du risque**
Surveillance accrue des parcelles proches de colza récolté.

Maladies

Sclérotinia – Botrytis

- **Observations**
Toujours pas de symptôme de maladie actuellement.
- **Analyse du risque**
Risque faible.
- **Gestion du risque**
Tout excès d'irrigation est favorable aux maladies foliaires, notamment au sclérotinia. À partir du stade "boutons floraux", laisser sécher les premiers centimètres de sol entre deux tours d'eau.



Zoom "Mesures préventives" - Carotte

Maladies du sol (*cavity spot* principalement)

Respecter un délai de 5 ans entre deux cultures de carottes. Allonger ce délai après une culture contaminée par le cavity spot ou en cas de fatigue du sol.

Éviter les parcelles présentant trop de zones d'accumulation d'eau. Prévoir un drainage si besoin.

Favoriser une bonne structure de sol. Éviter les tassements lors de la préparation de sol. Décompacter si nécessaire.

Maladies foliaires (*sclérotiniose* principalement)

Éviter de cultiver plus de trois cultures sensibles au sclérotinia par période de dix ans. La fréquence des cultures sensibles dans la rotation (cf. tableau BSV n° 15) détermine en effet le risque de contamination de la parcelle.

Si des dégâts de sclérotinia sont constatés sur une parcelle, quelle que soit la culture concernée, **éviter toute culture sensible durant au minimum 4 ans.**

Proscrire les espèces d'interculture, CIPAN (= cultures intermédiaires pièges à nitrates) **ou cultures assainissantes qui sont des hôtes potentiels pour le sclérotinia** dans les rotations légumières.

Veiller à la qualité sanitaire des lots de semences des différentes cultures de la rotation (y compris les cultures intermédiaires) afin de ne pas introduire accidentellement des sclérotines dans la parcelle.

Dans les parcelles ayant déjà subi des dégâts de sclérotinia, effectuer un traitement de sol avec LALSTOP CONTANS WG avant le semis, afin de détruire une partie des sclérotines présents dans les dix premiers centimètres de sol. Traiter dès que possible après labour et incorporer immédiatement le produit pour le placer à l'abri de la lumière et du dessèchement.

Ajuster les apports d'azote aux besoins de la culture en évitant tout excès. Une végétation abondante et mal aérée favorise en effet le sclérotinia mais aussi l'alternaria qui s'installe préférentiellement sur les feuilles âgées et jaunissantes.

Maîtriser l'irrigation en ajustant au mieux les apports aux besoins de la culture. Une humidité prolongée de la surface du sol est propice aux attaques racinaires de type cavity spot, ainsi qu'à la germination mycélienne des sclérotines. De même, de longues humectations du feuillage peuvent favoriser la contamination par spores du sclérotinia. Inversement, les stress hydriques sont souvent à l'origine des maladies foliaires, notamment l'alternaria.

Après la récolte d'une culture contaminée par le sclérotinia, détruire une partie des sclérotines tombés au sol : appliquer le bio-fongicide LALSTOP CONTANS WG sur les résidus de récolte (avant déchaumage), incorporer superficiellement puis implanter, de préférence sans labourer, une culture non sensible (type céréale).

Les déchets de stockage ou de triage de cultures sensibles (carotte, pomme de terre, endive...) **doivent être bâchés ou enfouis rapidement et profondément.** Les tas non couverts constituent des réservoirs d'inoculum qui peuvent recontaminer par spores les parcelles environnantes sous le vent.



Sclérotinia sur carotte
Crédit photo UNILET

Source : Guide de protection des cultures légumières d'industrie 2025 - UNILET

DONNÉES MÉTÉO

Stations	Températures moyennes (°C)		Pluviométrie (mm)	
	Juillet	1 ^{er} au 7 août	Juillet	1 ^{er} au 7 août
BRENNILIS (29)	17.0	16.1	70.9	1.2
CORAY (29)	17.6	16.8	66.6	1.4
SAINT-SEGAL (29)	18.4	17.4	61.4	1.4
TREGUNC (29)	18.8	18.0	38.8	0.2
LORIENT (56)	18.8	17.8	43.1	0.4
PLOËRMEL (56)	19.7	18.5	92.4	1.6
PONTIVY (56)	18.8	18.2	48.4	0.8
VANNES (56)	18.9	17.9	64.4	0.2
LA ROCHE SUR YON (85)	20.6	19.6	54.8	0.6

Prévisions Météo France - Bretagne :

[PREVISIONS METEO FRANCE - Site Officiel de Météo-France - Prévisions gratuites à 15 jours sur la France et sur le monde](#)



Plateforme ESV

Afin d'assurer une surveillance pour chaque organisme nuisible réglementé ou émergent, conformément à la réglementation, la Plateforme ESV (Epidémiosurveillance de la Santé des Végétaux) met des outils de diagnostic à disposition des professionnels de terrain qui réalisent les observations, piégeages et prélèvements sur l'ensemble du territoire. Leurs équipes collaborent avec les professionnels experts sur chaque organisme nuisible pour offrir ces fiches de reconnaissance. Les fiches de reconnaissance SORE sont consultables et téléchargeables sur ce lien : [Fiches de reconnaissance | Plateforme ESV \(plateforme-esv.fr\)](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Légumes de transformation sur les sites internet suivants :

Chambre d'Agriculture de Bretagne :
<https://bretagne.chambres-agriculture.fr/>

DRAAF Bretagne :
<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Direction de Publication :
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Animatrice inter-filières :
Claire RICONO
Tél : 02.97.46.22.41

Rédigé par :
UNILET
Animateur Légumes de transformation :
Pierre LE FLOCH
Tél. 02 98 39 33 24

Action co-pilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office Français pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.